

Analyses-vétérinaires : infos / alertes

n°09 : Mai 06

Sarl AaBioVét, Laboratoire Eurorégional d'Analyses Vétérinaires

Serge Vêlu et Cyril Monier.

29 quai du Haut Pont 62500 Saint Omer Tél : 03 21 93 44 63 Fax : 03 21 98 70 82

Laboratoire agréé pour le dépistage sérologique de la maladie d'Aujeszky et pour la recherche bactériologique et par immunofluorescence de la Métrite Equine Contagieuse

Consultez notre site internet : www.analyses-veterinaires.fr

Outre une présentation de notre laboratoire, vous y trouverez les anciennes « Analyses-Infos », notre tarif et nos demandes d'analyses à télécharger ainsi que quelques autres informations. L'accès véto où vous pourrez trouver vos informations personnelles est en construction.

TERRES EN FÊTES : Venez nous rencontrer ! Grand Hall Stand B14

L'édition 2006 de « Terres en Fêtes », LE grand rendez-vous agricole de la Région Nord-Pas de Calais aura lieu les 9, 10 et 11 juin à ARRAS. Ouvert aux professionnels comme au grand public, sa notoriété dépasse désormais largement la région.

Nous y tiendrons un stand dont le thème, cette année, sera orienté vers les maladies respiratoires bovines, la fasciolose et le colostrum; mais vous pourrez nous poser toutes les questions que vous voulez ou simplement venir nous rencontrer autour d'un verre. Ce sera aussi l'occasion de passer une bonne journée en famille.

Nous vous attendons.

Rurale / BVD

Parce que les techniques évoluent, mais que les discours ne suivent pas forcément ici ou là, il est temps de faire un **point précis sur les modalités de dépistage du virus BVD** proposées dans notre laboratoire

2 TYPES DE PROTOCOLES :

Cas d'un élevage dont la prévalence est estimée faible : **Dépistage collectif par technique PCR :**

* Pour les laitières sur **lait de mélange** effectué à partir d'un prélèvement de lait de tank (jusqu'à 60 animaux)

* Pour l'autre partie du cheptel, sur **sangs en mélange** (par mélanges de 20 animaux au maximum).

Si mélange positif (lait ou sang), nécessité d'effectuer ensuite une antigénémie E0 (gp 44/48) sur prélèvements de sangs individuels pour les animaux composant le(s) mélange(s) concerné(s).

Cas d'un élevage dont la prévalence est jugée élevée ou introduction : **Antigénémie E0 (gp 44/48) dans tous les cas.**

Compte tenu de son coût plus élevé, la PCR n'est utilisée dans ce cas qu'en tant que méthode alternative de confirmation (ou d'infirmité) en prenant en compte toutes les considérations d'ordre épidémiologiques.

PERFORMANCES DE CES TECHNIQUES :

Ces 2 techniques peuvent être utilisées sans problème dès la naissance, même en présence d'Ac colostraux (nous avons mis en évidence des IPI à moins de 24 heures de vie) ; bien qu'il soit vrai qu'actuellement aucune technique, ELISA comme PCR, ne permette de garantir un résultat négatif sur des animaux de moins de 15 jours du fait de l'influence probable de facteur(s) autre(s) que les Ac colostraux.

La technique PCR est supposée avoir une sensibilité et une spécificité de 100 %.

La dernière génération de l'antigénémie E0 que nous utilisons a une sensibilité et une spécificité proches de 100 %.

Donc, **elles détectent l'une comme l'autre les virémies transitoires comme les persistantes**; d'où la nécessité de renouveler l'analyse sur un nouveau prélèvement au moins 3 semaines plus tard (*analyse effectuée gracieusement si antigénémie E0*), même si un résultat semi-quantitatif peut déjà nous donner une idée quant au statut de l'animal dans 90 % des cas (seulement !)

Quid de la sérologie Ac ? Compte-tenu du nombre trop important d'animaux IPI qui peuvent être séropositifs, elle a été abandonnée pour leur dépistage depuis plus de 3 ans.

La **sérologie Ac Totaux** n'offre plus d'intérêt que dans le cas de suivis de cheptel non vaccinés (animaux « sentinelles »)

La **sérologie Ac p80** peut encore être utilisée – en ELISA différentielle couplée à la sérologie Ac E2 (gp 53) spécifique des Ac vaccinaux – dans le cas d'animaux vaccinés avec certains vaccins vivants qui ne marquent pas en Ac p80 (nous consulter pour plus d'infos sur ces vaccins).

PRELEVEMENTS :

PCR : 1) sur **sang sur anticoagulant obligatoire** (EDTA ou Héparine Lithium) – *Tube sec fortement déconseillé, car risque de faux négatifs* – 2) sur **lait avec conservateur** (Kit de prélèvement fourni gratuitement sur simple demande) – 3) sur **organes** (ganglions, rate, muqueuses buccales, intestin) ou – 4) sur **écouvillons nasaux ou de fèces**.

Antigénémie E0 : sur **tube sec** de préférence (éventuellement sur tube EDTA ou Héparine Lithium) ou sur **organes** (ganglions, rate).

Les délais d'acheminement recommandés sont de **24 à 48 h pour la PCR** et **48 à 72 heures pour l'Antigénémie E0**.

CE QU'IL FAUT RETENIR :

1) Concernant le choix de la technique, en fonction du risque de trouver une circulation virale :

- Si très peu de risque : privilégier les analyses par PCR en mélange
- Si risque d'y avoir la moitié des mélanges positifs : privilégier l'analyse par ELISA en individuel.

2) Concernant le choix du prélèvement :

- Si PCR : Lait sur conservateur, à l'aide de notre kit de prélèvement ou Plasma (EDTA ou HL)
- Si antigénémie ELISA : sérum (tube sec)

3) Les techniques PCR ou ELISA utilisées par les différents laboratoires ne sont pas toutes identiques quant à leurs performances ☞ *Attention à ne pas généraliser lors de l'interprétation des résultats !*

4) Dans tous les cas, la virémie d'un animal doit être confirmée 3-4 semaines plus tard avant de lui conférer le statut d'IPI ☞ *Attention à l'élimination trop hâtive d'animaux virémiques transitoires !*

5) Abandonner l'utilisation de la sérologie Ac + antigénémie sur les séro négatifs en tant que technique de recherche d'IPI.

Analyses réalisées au cabinet : une responsabilité à ne pas négliger !

Quels services notre laboratoire pourrait-il vous apporter pour assurer la qualité de vos résultats ?

Alimentez cette réflexion en nous communiquant vos réactions ou souhaits. Nous en ferons une synthèse dans notre prochain numéro

Législation : modification des listes de MRC et MDO

Petits animaux, volailles, équidés : des modifications importantes.

Les arrêtés 2006-178 et 2006-179 du 17/02/06 modifient les listes de Maladies Réputées Contagieuses et de Maladies à Déclaration Obligatoire. Vous pouvez les consulter sur www.legifrance.gouv.fr ou nous les demander en format .pdf

Certaines modifications sont notables (les informations ci-dessous ne sont pas exhaustives).

Entrent dans les MRC ou voient les espèces cibles modifiées :

- **Pour les volailles** : le botulisme (sans préciser le type), Salmonella Enteritidis et Typhimurium mais aussi Hadar, Virchow et Infantis pour les filières de reproduction de l'espèce Poule mais aussi Dinde. (Seules Enteritidis et Typhimurium pour la filière œuf de consommation en espèce Poule).
- **Pour tous les mammifères** (dont chiens et chats) : Brucellose, Maladie d'Aujeszky, Tuberculose à M. bovis ou M. tuberculosis.
- **Pour les bovins** : L'hypoderme clinique

Deviennent MDO :

Pour les volailles : toute Salmonellose, quel que soit le sérotype, en filière repro Poule et Dinde, et en filière œuf de consommation pour la poule

Pour toutes espèces d'oiseaux : la Chlamydiaphilose ou ornithose-psittacose

Pour les oiseaux sauvages : le Botulisme

Pour les porcs : Les formes cliniques de Salmonellose à sérotype Typhimurium, Derby et Choleraesuis

Pour les chevaux : La Métrite Equine Contagieuse (autrefois MRC)

Pour les bovins : l'Anaplasmosse et la forme clinique du botulisme.

Vous ne souhaitez pas ou plus recevoir notre lettre d'information ? Nous souhaitons respecter votre tranquillité d'internaute : Envoyez nous simplement le mot « stop ! » à l'adresse aabiovet@analyses-veterinaires.fr et nous ôterons immédiatement l'adresse d'envoi de notre liste de diffusion. Avec nos excuses.

Si vous souhaitez recevoir les anciens numéros ou pour toute suggestion, demande de tarif ou autre contact, merci de nous écrire : aabiovet@analyses-veterinaires.fr ou de consulter notre site : www.analyses-veterinaires.fr